



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sociale

Question au Gouvernement n° 4028

Texte de la question

CRISE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Après les trois vagues sanitaires liées au covid-19, la quatrième est là : c'est la vague sociale. Elle est terrible. Depuis mars 2020, 100 000 ruptures de contrats ont été annoncées. La destruction de 271 000 emplois salariés est anticipée pour 2021. Ne prenez pas prétexte de la pandémie, puisque vous avez gaspillé un argent public pourtant précieux en le distribuant aux grands groupes qui organisent ces licenciements. En ce printemps, alors que le chômage augmente, les groupes du CAC 40 s'apprêtent à déverser un montant record de 51 milliards d'euros de dividendes.

M. Jean-Luc Mélenchon. Un million d'emplois !

M. Alexis Corbière. Dans le même temps, vous maintenez votre injuste réforme de l'assurance chômage, grâce à laquelle vous ponctionnez 2,3 milliards dans les poches des plus précaires. C'est inacceptable !

Je prendrai un exemple précis : après avoir touché 5 milliards d'euros de l'État et versé 2 milliards à ses actionnaires, le groupe Renault, dont l'État est pourtant actionnaire, va se séparer de la Fonderie de Bretagne. Qu'avez-vous fait ? Rien ! À cette occasion, je salue les 350 salariés actuellement mobilisés, qui entament leur quatrième semaine de grève. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Autres exemples : Sanofi, qui a touché 1 milliard d'argent public, mais licencie 1 300 salariés, Bridgestone, qui a touché 3 millions d'euros d'aide publique et licencie 863 salariés, l'usine Saipol à Montoir-de-Bretagne, ou encore Aéroports de Paris avec 30 000 emplois menacés sur les plateformes de Roissy et d'Orly !

Ce n'est pas tout : les salaires aussi sont concernés ! Les salariés d'Auchan, à Bagnole, se mobilisent parce qu'ils n'ont été augmentés que de 0,6 %, alors que leur groupe a reversé 18 % de profit à ses actionnaires. Je salue également les salariés de Carrefour.

Pourquoi donc ne pas exiger des contreparties aux aides versées ? Pourquoi rejeter notre proposition visant à établir une garantie d'emploi alors qu'elle permettrait de créer 2,8 millions d'emplois, pour un coût équivalent au montant de l'impôt de solidarité sur la fortune, l'ISF, que vous avez supprimé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Pourquoi ne pas interdire les licenciements dans les groupes qui font du profit et perçoivent des aides ? (Mêmes mouvements.)

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà !

M. Alexis Corbière. L'emploi, l'emploi, l'emploi : voilà la première des sécurités. Or vous ne bloquez pas l'injuste

quatrième vague sociale qui va détruire des milliers d'entre eux. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Je veux le répéter : jamais un Gouvernement n'a autant agi...

Mme Émilie Bonivard et M. Pierre Cordier . Historique !

Mme Élisabeth Borne, ministrepour protéger les salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les plus précaires. (*Protestations sur les bancs du groupe FI.*)

M. Pierre Cordier. Soyez modeste, madame Borne !

Mme Élisabeth Borne, ministre . Nous aurons mobilisé, en 2020 et 2021, plus de 40 milliards d'euros dans l'activité partielle, précisément pour protéger les emplois et les compétences.

Mme Émilie Bonivard. Grâce aux régions !

Mme Élisabeth Borne, ministre . Les résultats sont là. Après la crise de 2008-2009, le nombre de demandeurs d'emploi avait augmenté de plus de 25 % en un an. Grâce aux aides que nous avons déployées, nous avons pu contenir la hausse du chômage, lequel s'élève aujourd'hui à 8 %. Certes, c'est toujours trop mais il faut comparer ce chiffre aux 25 % de la crise de 2008-2009.

Nous continuerons à agir pour protéger les emplois et les compétences grâce aux accords d'activité partielle de longue durée, signés par cinquante-quatre branches. En outre nous mobilisons 1 milliard d'euros, au sein des branches, pour aider les entreprises à accompagner les salariés qui se forment pour adapter leurs compétences à la transition numérique et écologique.

Nous accompagnons également les demandeurs d'emploi. Vous savez que nous avons prolongé les allocations de ceux qui sont arrivés en fin de droits, à partir du mois de novembre 2020 et jusqu'à la levée des mesures de restriction sanitaire. Plus de 700 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cette mesure.

Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir, monsieur le député. Nous protégeons les salariés, les demandeurs d'emploi et les jeunes comme aucun gouvernement ne l'avait fait avant nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4028

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2021](#)